



Vol à l'étalage (encore dans magasin)

Par **Azn Girl**, le 10/11/2011 à 17:56

Bonjour,

Je me suis fait prendre pour vol à l'étalage hier pour une valeur de 50€ en crèmes. Le magasin n'a pas appelé la police, et m'a juste fait remplir une feuille attestant mon vol. On m'a averti que je recevrais une amende sous peu et qu'ils s'attendent à ce que je la paie. Sinon, ils vont soumettre mon cas à la cour et je vais avoir une note dans mon dossier criminel (qui est encore vierge maintenant). J'ai regardé des cas similaires au mien sur Internet, et beaucoup de personnes disent que faire appel à la cour prend trop d'argent et de temps, alors les magasins ne font souvent pas suite à leurs menaces. Est-ce que vous pensez que je devrais payer l'amende?

Autre chose. Quand ils m'ont arrêté, je venais juste de payer pour mes autres marchandises, mais je n'étais pas encore sortie du magasin. Je suis juste passé à côté des détecteurs situés devant les portes de sortie. En fait, je voulais faire un tour aux toilettes avant de partir. Dans ce cas-là, est-ce que je peux disputer mon cas en cour et leur dire que vu que je ne suis pas encore sortie du magasin, ce n'est pas un vol?

Merci beaucoup de me répondre et passez une belle journée.

Par **Domil**, le 10/11/2011 à 21:27

L'amende résulte nécessairement d'un jugement donc que le magasin aura porté plainte et qu'un juge vous aurait condamné.

Vous ne pouvez rien faire d'autre que d'attendre une convocation (police, délégué du procureur) ou une ordonnance pénale

Par **Azn Girl**, le 10/11/2011 à 21:31

Mais ils m'ont dit que l'amende sera pour le magasin, dans le cas d'une poursuite au civil et que mon cas ne sera pas reporté à la police...